



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7568^e séance

Mercredi 25 novembre 2015, à 11 h 40
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wilson	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Al-Moumani
	Lituanie	M ^{me} Budreckaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Protection des civils en période de conflit armé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Protection des civils en période de conflit armé

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration qui reconnaît la valeur de l'aide-mémoire qui y est joint et attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/23.

Avant de lever la séance, et étant donné que c'est la dernière programmée au Conseil pour le mois de novembre, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à leurs équipes respectives, et surtout au secrétariat

du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni tout au long du mois. Ce fut vraiment un mois très chargé, au cours duquel nous avons adopté à l'unanimité cinq résolutions très importantes, y compris celle qui nous a été présentée par la France vendredi dernier. Nous avons aussi adopté quatre déclarations du Président, et j'espère que nous pourrons en adopter une cinquième avant la fin de notre présidence. Nous avons réussi au cours de ce mois à dégager un consensus sur de nombreuses questions, et nous n'y serions tout bonnement pas parvenus sans le travail acharné et l'appui de toutes les délégations assises autour de cette table et au-delà.

Je voudrais aussi remercier tout particulièrement les interprètes. Je sais que les choses sont parfois difficiles pour eux lorsque nous imposons des limites de temps, parce que cela signifie dans certains cas qu'au lieu d'abrégé nos déclarations nous parlons simplement plus vite. Je leur demande donc pardon pour cette charge de travail supplémentaire, mais je veux aussi remercier les membres du Conseil d'avoir respecté les temps de parole impartis et réagi de façon positive et interactive.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation des États-Unis pour le mois de décembre.

La séance est levée à 11 h 45.